



Lycée
Auguste Renoir
Limoges
académie
Limoges

Service

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR REFECTION DE SALLES DE CLASSE

Affaire suivie par

Catherine DUBOUCHET

Références

Intendance

Téléphone

05 55 01 77 10

Télécopie

05 55 01 77 19

Mél

nicole.viera@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Pouvoir adjudicateur : Madame Patricia LAMOUREUX, Provisseure.

Date de publication : 12 avril 2019

Date limite de remise des offres : 6 mai 2019

I Dispositions générales

Article 1° : Procédure

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 2 : Objet

Le marché a pour objet la réfection de 13 salles de classe dans le bâtiment A externat du lycée Auguste Renoir.

Article 3: administration contractante

Lycée Auguste Renoir, 119 rue Sainte Claire, 87036 LIMOGES cedex

Article 3: Pouvoir Adjudicateur

Madame Patricia Lamoureux

Contact : madame Catherine Dubouchet gestionnaire 05.55.01.77.21 ou monsieur Besse 06.73.47.42.15

Article 3 : Durée du marché

Début du chantier le 24 juin jusqu'au 13 juillet puis durant le fonctionnement de l'établissement en utilisant les salles 2 par 2 et si besoin les vacances de Toussaint. Fin de travaux impératif le 31 octobre 2019.

III Prix et Règlement

Article 4 : Prix et facturation

Les prix du marché sont établis hors TVA et fixes pour la durée du marché.

Article 5 : Mode de règlement

Le règlement sera effectué après vérification du service fait et exécution complète des travaux à réception de la facture par virement administratif. Aucun frais de facturation, avance ou acompte ne sera demandé au lycée.

119 rue Sainte Claire
87036 LIMOGES CEDEX

Article 6 : Pénalités

Tout retard de livraison au delà du délai initial fera l'objet d'une pénalité journalière qui vient en minoration du montant HT de la facture , d'un montant HT DE 1/3000 de l'ensemble du marché (conformément au CCAG applicable aux marchés de travaux publics).

II Règlement de la consultations

Article 7 : Date limite et dépôt des offres

Les offres devront parvenir au plus tard le jeudi 21 juin 2018 à 12h au proviseur du lycée Renoir. Elles pourront être envoyées par courriel, par courrier ou remises en mains propres. (Elles seront alors présentées sous enveloppes au nom du lycée avec la mention « MAPA travaux réfection salles de cours »).

Article 8 : Documents à fournir

- Ce règlement de consultation signé
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- L'acte d'engagement complété et signé

III Critères de classement des offres

Article 12 : Critères de jugement

Sur une base de 100 :

Prix : 50%

Qualité des matériaux utilisés 30%

Respect des délais de réalisation 10%

Qualité des services annexes :10%

IV Description des travaux

Réfection de 13 salles de classe au Bâtiment A externat du lycée RENOIR 119 rue Sainte Claire 87000- LIMOGES

Descriptif sommaire :

- **MURS : 13 classes**

Travaux préparatoires , pose toile de verre maille classique, mise en peinture acrylique satinée blanc.

RADIATEURS : 13 classes

Lessivage travaux préparatoires , 2 couches de peinture acrylique satinée blanche

PLINTHES BOIS : 13 classes

Lessivage ,travaux préparatoires , 2 couches de peinture

FAUX- PLAFONDS :11 classes

Fourniture et pose faux plafonds dalles de 600x600
Remontées de plafond au droit des ouvertures.

SOLS : 2 salles

Dépose du sol existant et ragréage pour une salle
Pose sur sol plastique existant avec travaux préparatoires pour 2 salles
Fourniture sol Pvc U3P3

Mise en sécurité du chantier –plan de prévention
D.O.E. et D.U.I.O.

Visite des lieux obligatoire le 15 ou 16 avril ou les 29 et 30 avril Prendre contact
avec monsieur Patrick Besse tel :06.73.47.42.15
mel : Patrick.BESSE@nouvelle-aquitaine.fr

V Notification et clauses diverses

Article : Notification

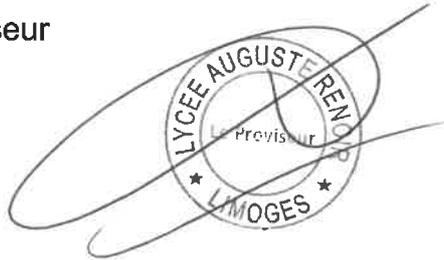
Le candidat sera informé par lettre simple.

Article : Clauses diverses

- 1-Résiliation
- Le marché pourra être résilié par le lycée Auguste Renoir dans les cas prévus aux articles 46 et 48 du CCAG travaux , et dans le respect des dispositions de l'article 49 de ce même CCAG Travaux.

Fait à Limoges le 11 avril 2019

Le Proviseur



Fait à

Nom

Représentant de la société

Signature du responsable de la société candidate